Conseil de quartier Saint-Hubert / Lelong / Sénart

10 mai 2023 à 19h00 – Astral

Ordre du jour :

- Résultat du budget participatif dédié aux Montgeronnais
- Bilan d'étape de l'enquête auprès des Montgeronnais sur l'éclairage public
- Temps d'échange avec les habitants

1) Résultat du budget participatif dédié aux Montgeronnais

Madame la Présidente de Quartier, Valérie Dollfus, rappelle dans un premier temps les modalités du budget. Les Montgeronnais étaient invités à voter pendant un mois pour 1 à 3 projets parmi les 25 retenus dans le cadre de la 1ère édition du budget participatif, quel que soit leur quartier (72 projets au total déposés). Le vote s'est clôturé le 10 mai à minuit, avec plus de 800 votes recensés sur la plateforme.
Au mois de juin, les résultats définitifs seront publiés dans le Montgeron Mag, avec un calendrier de réalisation, qui ira de cet été au premier semestre 2024.

Les projets retenus pour le quartier, sont d'ores et déjà présentés à l'assemblée, ainsi que les projets retenus pour les autres quartiers.

Projets retenus pour le quartier :

- Des équipements sportifs au sein du Parc Lelong (table de Teqball, table de ping-pong, appareils fitness…) pour un budget de 30 000 € -> 54% des votes

Projets retenus pour les autres quartiers :

- **Quartier Oly-Glacière** : réaménagement du square de la rue de Courcel à proximité des écoles pour un budget de 30 000 € -> 76% des votes
- **Quartier République / Chalandray / Gare / Concy** : Plantation d'arbres dans le jardin du Presbytère pour un budget de 30 000 € -> 45% des votes
- **Quartier Lycée, Senlis, Réveil-Matin** : Plantation d'arbres au Réveil-Matin entre le rond-point et la RN6 pour un budget de 30 000 € -> 57% des votes
- **Quartier La Garenne, La Forêt, L'Ermitage** : un terrain basket 3x3 en accès libre au stade Coubertin -> 41% des votes
- **Quartier République / Pelouse** : Renforcement des bancs et des poubelles sur la Pelouse pour un budget de 5 000 € -> 48% des votes et réaménagement du Parc Jean Rostand pour un budget de 25 000 € -> 19% des votes

2) Bilan d'étape de l'enquête auprès des Montgeronnais sur l'éclairage public

Madame le Maire poursuit en présentant un bilan d'étape de l'enquête sur l'éclairage public. 62% des réponses sont favorables à la pérennisation de l'extinction de l'éclairage. Le détail des résultats est présenté et un retour complet sera également publié dans le Montgeron Mag du mois de juin.

3) Temps d'échange avec l'assemblée

La discussion se poursuit avec les habitants, autour des questions suivantes :

- Les modalités de vote pour le budget participatif se sont avérées un peu longues et complexes.

Madame le Maire indique qu'il y avait certes un cheminement un peu fastidieux mais qui restait relativement rapide et nécessaire pour veiller à ce que seuls les Montgeronnais puissent se prononcer.

- L'extinction de l'éclairage public aurait nécessité une consultation plus importante.

Il est rappelé que lors du sondage initial, le taux de participation était plus important. La Collectivité a subi une hausse du prix de l'électricité très conséquente (4 à 5 fois supérieure au tarif normal). 70% des Montgeronnais qui avaient répondu à l'enquête en décembre, s'étaient prononcés favorablement à cette extinction.
Eclairer la nuit a par ailleurs, un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.
Néanmoins, les grands axes, dont les candélabres sont dotés de LED, restent activés mais ils baissent en intensité pour éviter un phénomène de nuit complète.
Enfin, la plupart des objections sont souvent liées à un sentiment d'insécurité. Une concertation avec le commissariat a longuement été menée pour vérifier l'évolution des actes délictueux depuis que ce changement a été opéré et les statistiques montrent que cette modification n'a eu aucune répercussion en termes de délinquance la nuit, les cambriolages se faisant à 90% du temps en journée.

- La rue des Ormes est plongée dans l'obscurité, ce qui renforce le sentiment d'insécurité**.**

Les riverains ont la possibilité d'installer chez eux des capteurs solaires pour limiter le désagrément. Madame le Maire comprend tout à fait ce sentiment d'insécurité, qui reste cependant un sentiment.

- Serait-il possible de différer l'extinction selon les jours, par exemple le samedi ou dimanche ?

Là-encore, cette mesure n'est pas envisagée car elle nécessiterait d'installer un dispositif sur tous les candélabres. Cela reviendrait trop cher et annihilerait complétement l'ensemble des économies réalisées.

- L'extinction nocturne nécessite d'avoir des trottoirs impeccables. Boulevard Dumay Delille, des pavés sont manquants entre la bordure de trottoir et la chaussée, et il a été remarqué la présence de trous pouvant entrainer des chutes.

La Ville assure l'entretien des 79 km de voirie et il se peut parfois que des anomalies nous échappent. Il est important que des signalements soient effectués par les riverains en cas de dégradation. Si certaines interventions peuvent être effectuées rapidement, d'autres nécessitent plus de temps.
*S'agissant des trous, la Ville essaie d'agir efficacement en rebouchant ceux-ci. C'est pourquoi, il est important de les signaler**.** Un budget de réfection des trottoirs est alloué chaque année.*

- Pourquoi certaines rues restent allumées ?

Sur ces quelques axes, l'éclairage est maintenu pour conserver le niveau de qualité de la vidéosurveillance qui demande un minimum de visibilité. De manière collective, cette mesure est plutôt bien acceptée. Cette modification, bien que nécessaire, ne remportera jamais l'unanimité mais elle répond à une certaine attente.

- L'éclairage n'est parfois pas optimum en raison de la présence de grands arbres.

En effet, certains éclairages ne sont pas assez déportés. Malheureusement, il serait trop coûteux d'installer un éclairage en dessous de chaque arbre ou de les remplacer. C'est pourquoi, à l'occasion de réfections de rues, l'éclairage public est modifié par des LED, dont les faisceaux peuvent être orientés.
En attendant, il ne faut pas hésiter à signaler les dysfonctionnements constatés via le formulaire de contact du site internet (www.montgeron.fr).

- Souvent l'éclairage se déclenche alors qu'il fait encore jour.

Les candélabres fonctionnent à l'aide de l'horloge universelle qui donne chaque jour l'horaire du lever et du coucher de soleil. Aussi, même s'il reste encore un peu de luminosité dans le ciel, l'éclairage peut effectivement s'activer. Nous allons tout de même regarder s'il est possible de gagner une demi-heure.
De plus, la moitié des candélabres sont en sodium et nécessitent un temps de chauffe progressif, ce qui induit un allumage anticipé.

Enfin, lors d'un changement d'ampoule ou d'une intervention sur un candélabre, il est nécessaire pour nos équipes d'allumer les candélabres sur toute la portion alimentée par l'armoire électrique, afin de vérifier que rien ne disjoncte.

- Quel est le pourcentage de candélabres dotés de LED ?

En huit ans, 50% de l'éclairage a été modifié, ce qui représente un investissement annuel non négligeable (300.000€ par an).

- Quel est le montant des économies générées depuis l'extinction de l'éclairage public ?

Après un an de dispositif, une comparaison entre 2023 et 2022 sera réalisée.

- Quels sont les projets pour la rue Saint-Hubert ?

Le SyAGE a prévu l'installation en 2024 d'un bassin de rétention pour absorber les eaux en cas de phénomène pluvieux et ainsi éviter que l'eau ne dévalent trop vite vers la plaine.

- Dans le Montgeron Mag, une communication a été faite sur les changements de portails et de clôtures. Pourquoi une telle communication ? Des délais sont-ils accordés pour réaliser les travaux de mise en conformité ?

Il s'agissait d'effectuer des recommandations qui soient conformes au PLU en vigueur et de sensibiliser les riverains. Bien entendu une tolérance est appliquée sur les délais de réalisation.

- L'ouverture du bar à vin jusqu'à 23h00 génère des nuisances. Ne pourrait-on pas autoriser jusqu'à 22 heures plutôt ?

Il ne s'agit pas d'un bar à vin mais d'un fromager qui, voici deux jours, inaugurait sa boutique. Une ouverture est accordée deux soirs par semaine jusqu'à 23h00. Il s'agit par ailleurs du domaine privé. Néanmoins une vigilance particulière sera effectuée et l'exploitant sera sensibilisé.

- Rue des Bourguignons, lorsque la nappe phréatique est près du sol, les riverains évacuent les eaux privatives dans la rue et lorsqu'il fait froid, la chaussée est gelée.

La Loi a récemment évolué à ce sujet. Les propriétaires ont l'obligation d'absorber les eaux de leur parcelle. L'eau ne peut plus être rejetée dans les caniveaux. Le SyAGE effectue systématiquement des recommandations.

- Avenue de la République beaucoup de pavés se descellent. Pourquoi ?

En effet, certains pavés sont dégradés et se descellent à certains endroits mais pas à d'autres. La cause est encore inconnue pour le moment, mais le Département qui est propriétaire de la voirie, a mandaté un cabinet d'expert à ce sujet. Bien que l'avenue de la République soit une zone dense, cette situation n'est pas normale. Avant de procéder aux travaux de rénovation, qui seront supportés par la garantie, il est important au préalable de connaitre la nature de ces anomalies.
Une communication s'effectuera à travers le Montgeron Mag quant à la réfection.

- Le nettoyage de l'avenue de la République après 8 heures est gênant.

Il est rappelé que le nettoyage de cet axe s'effectue à partir de 7h. En effet, les prestataires n'ont pas de droit de circuler sur ces axes dits « rouges » au-delà de 8h pour éviter un encombrement supplémentaire en raison des embouteillages. Un signalement va être fait à nouveau auprès des prestataires concernés.

- L'aménagement de l'avenue du Maréchal Lyautey a été fait dans la précipitation, le problème a été déplacé dans rues adjacentes.

Il y a eu énormément de consultations avec les riverains qui ont sollicité cet aménagement tant les nuisances étaient importantes. Ils supportent un flux de 50 / 60 passages de bus par jour. Les riverains sont ravis car ils n'ont plus les vibrations ressenties et que la vitesse a diminué de 30%. Le problème de sécurité a ainsi été résolu.
Par ailleurs, la proposition de priorité à droite a été évoquée avec le département. Cette voirie départementale traversant Montgeron et Yerres ne pouvait pas accueillir un mélange de panneaux « Stop » et de priorités à droite.
S'agissant du report de trafic dans les rues adjacentes, un comptage du nombre de véhicules et de leur vitesse sera fait prochainement.

- La vitesse avenue de la République se déplace sur l'avenue Lucie.

Pour rappel, voici 6 ans, une proposition d'aménagement avait été faite aux riverains ; proposition qui avait été rejetée. Madame le Maire indique qu'elle est prête à relancer une consultation en proposant l'installation de chicanes pour casser la vitesse des automobilistes.

- Pourquoi la concertation concernant l'avenue du Maréchal Lyautey n'a pas été étendue aux rues annexes ?

Il revient spécifiquement aux riverains concernés par un aménagement de se prononcer. Il n'est pas possible de consulter toute la population pour des travaux qui concernent un secteur précis, surtout quand le problème est aussi aigu.

- Le Montgeron Mag arrive tardivement. Parfois les animations au début de mois sont déjà passées.

La distribution est assurée par un prestataire extérieur. En cas de diffusion tardive ou de non-distribution, il est important de le signaler en Mairie. Nous essayons toutefois de décaler la date de parution.

- Est-il possible de matérialiser des places au sol de chaque côté de la rue Pierre ?

Malheureusement le stationnement de chaque côté n'est pas possible, faute de place.

- Rue Amélie Evrard est-il possible de mettre un panneau à l'entrée de la voie pour rappeler le sens de circulation ? Les automobilistes depuis les travaux prennent la rue à contre sens.

La demande sera transmise pour arbitrage.

- Avenue de la Chesnaie beaucoup de cyclistes circulent sur les trottoirs avec des chiens tenus en laisse.

La Police municipale sera sensibilisée.

- Rue Charles entre le nouvel immeuble et l'avenue de la République, est-il possible de supprimer une place de stationnement qui pose problème pour la sortie du parking ?

La demande sera transmise pour arbitrage.